



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 244-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.515

Déposée le : 10.09.2025

Motion de groupe : Oui
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : PLR (Reinhard, Thun) (porte-parole)
PLR (Hess, Nidau)
PLR (Arn, Muri b. Bern)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Égalité de traitement des institutions culturelles

En vertu de l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (art. 3 OEAC), les institutions d'importance nationale suivantes reçoivent des subventions d'exploitation périodiques annuelles :

- a) Zentrum Paul Klee
- b) Musée des Beaux-Arts de Berne
- c) Ballenberg - Musée suisse en plein air
- d) Musée alpin suisse
- e) Bourse suisse aux spectacles

C'est sur la base de conventions de prestations que ces cinq institutions d'importance nationale reçoivent ces subventions d'exploitation. Le montant des subventions est toutefois très variable : les différences peuvent atteindre plusieurs millions de francs par an.

En outre, il manque une vue d'ensemble des subventions d'investissement promises jusqu'à présent. Cela concerne, d'une part, les institutions d'importance nationale et, d'autre part, d'autres institutions culturelles importantes dans le canton de Berne (p. ex. théâtres, musées). Cette vue d'ensemble est essentielle pour mener les discussions de politique culturelle en toute transparence.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le montant du soutien annuel versé aux institutions en vertu de l'article 3 OEAC (merci de présenter une liste par institution et par année, pour les dix dernières années) ?
2. Selon quels critères le montant des subventions d'exploitation est-il fixé pour chaque institution ?

3. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il les grandes disparités entre les différentes institutions ?
4. Quel est le degré d'autofinancement des cinq institutions mentionnées à l'article 3 OEAC ?
5. Quel est le nombre annuel de visiteuses et visiteurs qui fréquentent les cinq institutions mentionnées à l'article 3 OEAC ?
6. À combien s'élèvent les billets d'entrée des cinq institutions mentionnées à l'article 3 OEAC ?
7. Quel est le montant total versé par le canton de Berne au titre de subventions d'investissement à des institutions culturelles importantes (y compris celles mentionnées à l'article 3 OEAC) au cours des quinze dernières années ?
8. Le Conseil-exécutif a-t-il une vue d'ensemble ou des informations concernant les investissements prévus par ces institutions dans les prochains cinq à dix ans ?
9. Le Conseil-exécutif prévoit-il d'harmoniser les critères d'attribution des subventions ou de les fixer en toute transparence, afin de garantir un traitement équitable et compréhensible des institutions ?

Motivation de l'urgence : la situation financière des grandes institutions culturelles est tendue. Plusieurs d'entre elles ont signalé que les subventions disparates et le manque de transparence en ce qui concerne les subventions cantonales d'exploitation et d'investissement menacent la sécurité de planification à moyen terme. Il est absolument nécessaire de faire le point au plus vite afin de pouvoir mener les discussions relatives au budget et aux finances au sein du Grand Conseil de même que les négociations à venir sur les prochaines conventions de prestations. Le Grand Conseil est tributaire d'informations exhaustives et actuelles pour procéder à une évaluation objective et garantir que les institutions d'importance nationale soient traitées de façon équitable. Attendre le délai ordinaire de réponse retarderait considérablement la définition des principes de décision pour les prochaines années et augmenterait le risque que certaines institutions soient défavorisées ou ne puissent pas respecter leur planification en matière d'exploitation et d'investissements.

Destinataire
– Grand Conseil